



Charte des clubs de l'ESEN

Cette charte, adoptée par l'École Supérieure de l'Économie Numérique lors du conseil scientifique réuni le 21-12-2021, et entrée en vigueur le 01/01/2022 a pour objet de contribuer au développement et au bon déroulement de la vie associative étudiante au sein de l'ESEN.

L'ESEN encourage et soutient les clubs d'étudiants tels qu'ils sont définis ci-après. Les clubs d'étudiants domiciliés à l'ESEN s'engagent à respecter la présente Charte.

La présente charte précise les principes et les procédures qui permettent un déroulement responsable et convivial des activités associatives à l'école.

Article 1. Définition et objectifs d'un club

Est club d'étudiants toute entité reconnue comme telle par l'ESEN au regard des critères définis ci-après, et signataire de la présente Charte.

1.1- Définition

- Un club d'étudiants est une structure estudiantine domiciliée à l'ESEN et regroupant des étudiants inscrits en majorité à l'ESEN, véhiculant des activités de bénévolat ; à but non lucratif ; où ces activités peuvent avoir des orientations socio-économiques, culturelles, scientifiques et technologiques.
- Le club doit :
 - Être syndicalement et politiquement neutre, c'est-à-dire sans lien institutionnel et/ou financier avec un parti politique.
 - Être confessionnellement neutre ;
 - Ne pas être fondé sur des critères discriminatoires ;
 - Respecter les principes du service public d'enseignement et les dispositions du règlement intérieur de l'ESEN.
 - Inclure dans son nom le mot « ESEN » et de préférence « Club ».

1.2- Objectifs

- L'objectif général d'un club d'étudiants à l'ESEN est de :
 - Permettre l'épanouissement individuel et collectif de l'étudiant de l'école ;
 - Renforcer la vie associative des étudiants de l'ESEN en assurant les moyens privilégiés de rencontre, d'expression des différences et de partage des valeurs;
 - Contribuer au dynamisme de l'ESEN et à son ouverture sur son environnement extérieur ;
 - Véhiculer les règles de bonne conduite dans le respect de l'intérêt général.
- Chaque club doit définir clairement ses objectifs et s'assurer qu'il n'existe pas déjà à l'ESEN un club actif ayant un focus similaire.
- Les actions et activités entreprises par un club doivent convenir à ses objectifs ;

Article 2. Lancement d'un nouveau club

Tout étudiant inscrit à l'école a le droit de lancer un nouveau club sous des conditions précises et en suivant cette procédure :

- i) Préparer et déposer au bureau d'ordre une présentation visuelle comprenant les points suivants : Objectifs, activité principale, organigramme et structure interne, équipe de démarrage, activités quotidiennes, informations supplémentaires.
- ii) Après étude, la décision est prise au sein du conseil scientifique de l'établissement
- iii) Déposer la charte des clubs à l'ESEN signée par le président et les membres fondateurs, et la signer à chaque changement du président.

Article 3: Relation entre les clubs

- L'arrangement de l'exploitation des ressources (salles/ matériel/ etc...) ainsi que l'organisation d'activités externes se fait à travers **un calendrier partagé** par tous les présidents des clubs pour centraliser l'information ;
- Communiquer sur les projets et les activités des différents clubs d'étudiants de l'ESEN ;
- Fédérer les clubs autour d'activités transversales de l'ESEN ;
- Réaliser des projets/actions pluridisciplinaires engageant plusieurs clubs ;
- Faciliter les échanges avec des partenaires du monde socio-économique ;
- Chaque club dispose de son propre règlement interne qui doit être homogène avec le règlement interne de l'école et ne doit s'y opposer à aucun point. En effet, il peut librement choisir sa charte graphique, ses objectifs, etc ;
- L'étudiant peut appartenir à plusieurs clubs si les clubs concernés le permettent.

Article 5. Mise à disposition de locaux

- Un local est mis à disposition des clubs pour leurs réunions et activités.
- Les conditions d'utilisation de ces locaux sont définies et contrôlées par l'administration (contrôle hygiénique et sanitaire, contrôle des mesures de sécurité, respect du règlement interne).

- Le local est ouvert dans la limite des jours et horaires administratifs.
- Les clubs sont responsables de tout le matériel ou mobilier leur appartenant ou mis à leur disposition par l'ESEN.
- L'ESEN se réserve le droit de réorganiser ses locaux pour tout motif d'intérêt général.

Article 6. Communication et diffusion, affichage et tracts

- Les affichages et distributions de documents lors de l'organisation d'évènements ne doivent pas :

- nuire au fonctionnement et principes de l'enseignement supérieur,
- porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'établissement,
- être cohérent avec les principes dictés à l'article 1 (définition d'un club)

- Tout président du club est responsable du contenu, de la distribution ou de l'affichage des documents ;
- Tout affichage doit être avalisé par le Secrétaire Général de l'ESEN ;

Article 7. Dissolution et changement du club

Toute dissolution ou changement de vocation du club doit être expressément communiqué par écrit à l'administration de l'ESEN.

Article 8. Exploitation des ressources de l'école :

- La réservation de locaux et d'équipements pour les événements/réunions se fait auprès de l'administration à travers une demande déposée au moins 3 jours à l'avance.
- Les réservations à caractère monopolisant des ressources de l'ESEN, gênant ainsi les activités des autres clubs, est interdite.
- Il faut faire attention à la propreté de la salle réservée ainsi qu'à tout ce qui est matériel réservé (Micro - data show - ...). Le président est responsable de tout dépassement noté.
- Il est interdit de mener des activités à caractère commercial.
- Tenant compte de sa nature, ses besoins et sa raison sociale, un club peut demander d'avoir un conseiller pédagogique qui soit un enseignant de l'école.
- Chaque club a le droit de demander à l'ESEN une aide financière en nature (sous la forme d'une prise en charge) pour l'organisation d'une action qui correspond à ses domaines d'activités.

Fait le .../.../.....

Signature du Président du Club